

# OPINION

redaction.union@sonapresse.com

## Droit à la dignité et devoir d'indignation

Dr Dieudonné MUNZANGALA-MUNZIEWU\*

LES iniquités dans notre pays, comme les malheurs du monde, ont quelque chose d'humainement inacceptable et révoltant, en ce qu'ils suscitent l'indignation, à l'instar de ces milliards qui, au lieu de rester au Trésor public pour l'intérêt général, ornaient les résidences de certains compatriotes se croyant au-dessus de la normativité. Depuis le 30 août 2023, le Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI) s'est fait lévinassien : " Impossible de se taire. Obligation de parler. Et si la politique, montant de partout, fausse les intentions originelles du discours, obligation de crier " (E. Levinas, Difficile liberté, Paris, Albin Michel, 1995, p. 176). Que l'on me permette donc, dans les lignes qui suivent, de me faire vociférateur devant la hideur de l'humanité balafrée. En effet, il est des situations qui heurtent la conscience humaine. Ainsi en est-il de ces viols de femmes en série dans la partie orientale de la RD Congo par des hommes en armes, du mouvement Black lives matter, du déferlement négrophobe en Tunisie, de la liquéfaction récurrente des vies humaines en Méditerranée par bateaux (de fortune) entiers, de l'asphyxie d'autres dans la cale du bien nommé Esther Miracle au large de Libreville, sans parler de la révolte des indignés de la SEEG, des abus d'autorité de nos condés, des actes concussionnaires de notre Administration, des indécidables de notre Justice et last but not least des affaires de pédophilie dans le sport, lesquelles ont fait pschitt malgré tout le bataclan annoncé. Bilan " Trois coachs en prison ! " (Cf. L'Union n° 13814 du vendredi 31 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022).

En toile de fond de l'indignation commune à tous ces cas, la soustraction à la reconnaissance d'autrui, la violation de normes

sociales et/ou de principes de justice, la promesse d'y mettre un terme par de mesures appropriées et l'annonce d'une enquête, puis plus rien. Précisément, sous le double rapport de l'éthique et de la politique, ce " rien " nous plonge au cœur même de la problématique de la dignité et du respect dû à chaque personne humaine.

Du latin rem ou res, la chose, ce pronom indéfini, qui justement n'a l'air de rien, traduit excellemment la négation de l'humanité d'une personne par réification, la jetant ainsi dans l'indéfinition de l'infra-humain, aux antipodes de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) : " Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité " (DUDH, 1948, art.1).

On peut y voir, entre autres, une inspiration kantienne, chaque être humain étant doté de dignité, eu égard à sa nature rationnelle : " Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre comme une fin et jamais simplement comme un moyen " (E. Kant, Fondements de la métaphysique des mœurs, II, Doctrine de la vertu, Paris, Delagrave, 1967, p. 150). Chez ce philosophe, le clivage est net entre, d'un côté, la dignité ou " fin en soi " attachée aux personnes et, de l'autre, le " prix " ou " fins relatives " liées aux objets matériels. Par conséquent, être victime d'un déni de dignité ou de justice, voir ses libertés et droits individuels bafoués, c'est être chosifié. La causalité de cette rupture d'humanité entre les victimes et le monde est certes multiple, mais il n'y a qu'un remède ethnopolitique qui vaille : dénoncer le mal et s'engager en faveur de la restauration du bien. Autrement, c'est se payer une bonne conscience à vil prix, ainsi que le fait remarquer Luc Ferry à Stéphane Hessel :



Photo: DR

" Cher Stéphane Hessel, dans un libellé qui rencontre un succès colossal, vous nous invitez à l'indignation. Êtes-vous bien certain de ne pas vous tromper d'adresse ? (...) La révolte, peut-être, l'indignation drapée, non merci ! Pourquoi ? Tout simplement parce que ce sentiment est de ceux qui ne s'appliquent qu'aux autres, jamais à soi, et que la morale authentique suppose d'abord des exigences qu'on formule pour son propre compte " ("Nous avons besoin de tout, sauf d'indignation", chronique publiée le 5 janvier 2011 à 18 h 32, mise à jour le 5 janvier 2011 à 18 h 33. [LeFigaro.fr/mon-figaro/2011/01/05/10001-20110105ARTFIG00571](http://LeFigaro.fr/mon-figaro/2011/01/05/10001-20110105ARTFIG00571)).

Remarque judicieuse sans doute, mais sévère, d'autant plus que d'Aristote à Kant, la réflexion

morale vise l'action : à l'instar des préceptes aristotéliens, l'impératif catégorique kantien n'est pas un exutoire moral, mais bien un guide de l'agir humain. En effet, de la pitié et de la compassion naissent l'action et l'engagement. Comment ne pas être révolté par le spectacle d'un compatriote qui, acculé par la misère, se nourrit de rogatons dans les poubelles de la ville ? D'un autre qui, au mépris de l'assurance maladie primaire et de l'urgence de son cas, meurt devant l'hôpital, faute d'argent, donc de soins ? En fait, tout sentiment de violation de droits et de dignité entraîne " une souffrance provoquée par le spectacle, à proximité immédiate, d'un mal susceptible de détruire ou de faire souffrir quelqu'un sans raison " (Aristote, Rhétorique, II, 8, 1385b, Œuvres complètes, Paris,

Flammarion, 2014, p. 2675). Cette sensibilité (je ne dis pas sensiblerie) à la vulnérabilité d'autrui – à laquelle on est potentiellement soi-même exposé – oblige ; c'est ce que, à la suite du Stagirite, J.-J. Rousseau appelle " la répugnance innée à voir souffrir son semblable (...) Je parle, dit-il, de la pitié, (...) vertu d'autant plus universelle et d'autant plus utile à l'homme, qu'elle précède en lui l'usage de toute réflexion " (Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, I, Paris, Christian Bourgois-10/18, 1991, pp. 331-332).

À l'évidence, l'humanité précarisée et vulnérabilisée engage : obligation de s'écrier, au sens d'une " exclamation morale " (F. Worms, Le moment du soin. A quoi tenons-nous ?, Paris, PUF, 2010, p. 72), donc de prolonger l'indignation par une réflexion sur la jonction de l'ethos et de la polis par rapport à toute violation, viol ou vol d'humanité, c'est-à-dire une expérience singulière qui appelle à agir. L'indignation peut émaner aussi de la béance de l'imaginaire lorsque les principes proclamés et les actes posés ne se répondent plus, lorsque commence à sourdre la discordance entre les valeurs et les pratiques, entre, d'une part, le nomos, ce qui est digne d'être et qui régule les attentes sociales et symbolise l'honneur, et la praxis, d'autre part, en tant que réel indésirable, objet de rejet et symbole de honte. Ici, l'indignation exprime tout à la fois absence, manquement, effroi, déception. Pensez donc à César découvrant Brutus, son propre fils, parmi les conjurés venus l'assassiner au Sénat et s'exclamant : tu coques, fili ! (toi aussi, fils !).

Je ne dis pas CTRI toutes, mais chacun à son office.

\*Chargé de Recherche en Philosophie morale et politique (IRSH-CENAREST)